

Association nationale des Enseignants
et Chercheurs en Science Politique
(AECSP)
Université Paris I
Département de Science politique
17, rue de la Sorbonne
75231 Paris Cedex 05
frederique.matonti@wanadoo.fr

Association Nationale des Candidats
aux Métiers de la Science Politique
Université Paris I
Département de science politique
17, rue de la Sorbonne
75231 Paris Cedex 05
ancmsp@yahoo.com

A l'attention des membres de commissions de spécialistes recrutant des
Maîtres de Conférences en Science Politique.

Mesdames et Messieurs les membres de la commission de spécialistes,

La commission de spécialistes à laquelle vous appartenez est susceptible de recruter un candidat en Science Politique. C'est à ce titre que l'Association nationale des Enseignants et Chercheurs en Science Politique (AECSP) et l'Association des Candidats aux Métiers de la Science Politique (ANCMSP) se permettent de vous soumettre une proposition de charte portant sur les modalités du recrutement aux postes de maîtres de conférences. Cette charte, amendée lors de l'assemblée générale de l'AECSP, présentée lors de l'assemblée générale de l'Association Française de Science Politique (AFSP) et accueillie par cette dernière comme une initiative positive, diffusée sur la liste ANCMSP, liste regroupant une grande partie des politistes français (950 inscrits), a connu un accueil très favorable dans la communauté de la science politique.

La situation de la science politique et la pénurie chronique de postes ont conduit nos deux associations à mener une réflexion sur les procédures du recrutement dans notre discipline.

Les campagnes de recrutement constituent pour vos commissions une tâche délicate - d'autant plus quand notre discipline est peu présente dans vos facultés – et un enjeu considérable. Il nous est donc apparu comme indispensable de vous consulter. La charte que nous vous soumettons offre des mécanismes simples pour garantir une meilleure qualité du recrutement. C'est pourquoi nous vous proposons de la signer et de nous la retourner. La liste de diffusion de l'ANCMSP se chargera de rendre public votre soutien à cette charte et de diffuser le résultat du recrutement effectué par votre commission.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'AECSP et L'ANCMSP

Proposition de charte concernant le recrutement des Maîtres de Conférences

à l'initiative de

**l'Association nationale des Enseignants et Chercheurs en Science Politique
(AECSP)**

et

**l'Association Nationale des Candidats aux Métiers de la Science Politique
(ANCMSP)**

Devant certains dysfonctionnements et problèmes organisationnels constatés chaque année lors de la campagne de recrutement des maîtres de conférences, l'AECSP et l'ANCMSP proposent de mettre en place un partenariat avec les commissions de spécialistes recrutant des candidats en science politique. Cette démarche s'inscrit dans un souci d'amélioration des procédures du recrutement afin de garantir une plus grande égalité des chances entre candidats:

- Point 1 : La composition des différentes commissions de spécialistes figurera sur tous les sites internet des universités. L'AECSP et l'ANCMSP demandent par ailleurs aux présidents des différentes commissions de spécialistes recrutant des maîtres de conférences en science politique de bien vouloir leur communiquer la composition exhaustive (titulaires et suppléants) de leurs commissions afin de la mettre à disposition des candidats.
- Point 2 : Lorsqu'il s'agit d'une commission de spécialistes mixte (pluridisciplinaire), pour le recrutement de maîtres de conférences en science politique, la commission choisira comme rapporteurs des politistes. Si la commission n'est composée d'aucun politiste, elle aura recours aux services de rapporteurs extérieurs à même d'évaluer les compétences des candidats.
- Point 3 : Une coordination des dates de convocation sera mise en place afin d'éviter les « doublons » grâce à l'action des présidents de commission et le relais des deux associations professionnelles.
- Point 4 : Une photocopie du C. V. scientifique de chaque candidat auditionné sera distribuée à l'avance à l'ensemble des membres de la commission de spécialistes concernée afin de disposer d'une information minimale sur chaque candidat.
- Point 5 : Il est demandé à chaque président de commission de spécialistes que de bonnes conditions d'accueil soient réservées aux différents candidats auditionnés (fléchage, salle réservée pour l'attente, étalement et respect des heures de convocation etc.) et que le nom de chaque membre de la commission soit clairement affiché devant lui.
- Point 6 : Il est vivement souhaité que la durée des auditions ne puisse être inférieure à 25 minutes, dont 10 minutes de présentation par le candidat.
- Point 7 : Toutes les thèses envoyées sous forme papier aux commissions seront automatiquement restituées aux candidats à l'issue du concours. Nous recommandons que les travaux (thèse et publications) soient envoyés sous forme de CD-Rom. Dans ce cas, il est aussi conseillé d'informer les candidats de cette possibilité.
- Point 8 : Il est rappelé aux candidats qu'ils ont, à leur demande, accès aux rapports écrits de leurs deux rapporteurs.
- Point 9 : La liste des candidats classés par la commission de spécialistes sera communiquée rapidement aux premiers concernés, à savoir l'ensemble des auditionnés, et rendue publique, en l'adressant aux bureaux des deux associations professionnelles signataires de la charte et en la faisant figurer sur le site web des universités concernées.

ANNEXE

Qui sommes-nous ?

L'Association nationale des Enseignants et Chercheurs en Science Politique (AECSP) a été créée en 1983. L'AECSP a pour but de rassembler les professionnels de la science politique en vue de débattre et de faire des propositions relativement à tous les problèmes touchant le développement de cette discipline. Elle édite un bulletin d'information, *Palaestra*, qui fait régulièrement le point sur les actions conduites auprès des instances habilitées et qui accueille également débats et informations pratiques. Aujourd'hui elle regroupe près de deux cents enseignants et chercheurs.

L'Association Nationale des Candidats aux Métiers de la Science Politique (ANCMSP) est née, au milieu des années 90, de la volonté de réagir aux difficultés rencontrées lors des campagnes de recrutement aux postes de maîtres de conférences. Pénurie de poste, manque de transparence dans les procédures, critères flous des recrutements, absence d'information sur les résultats du concours sont autant de points sur lesquels se sont centrés les efforts de notre association. Nous avons notamment tenté d'assurer une meilleure diffusion de l'information auprès des candidats. A cet effet, nous avons mis en place une liste de diffusion via l'internet qui, à ce jour, compte plus de 950 inscrits et un bulletin bi-annuel, *Système D* (300 abonnés).